

Agissons ensemble pour un climat scolaire positif

Besoin de soutien par rapport à une situation concernant votre enfant ?

Vous pouvez communiquer avec la direction de votre école pour en parler.

Voici des ressources utiles :

www.jeunessejecoute.ca

www.teljeunes.com

www.prevnet.ca/fr/intimidation/parents

Votre enfant est témoin de violence ou d'intimidation ?

Il doit agir et ne pas garder le silence. Ses réactions peuvent encourager ou décourager l'agresseur, les intimidateurs recherchent son attention.



Si votre enfant ne fait rien quand une personne l'intimide une autre, il encourage la personne qui intimide et lui donne l'autorisation de continuer. Plutôt que de rester là à regarder et à écouter, il doit agir. Il peut aller chercher de l'aide ou parler directement à la personne qui intimide s'il se sent en sécurité. Il fait partie de la solution!

S'il se sent en sécurité, il peut :

- Parler à la personne qui intimide et prendre la défense de la victime.
- Ne pas encourager une personne qui en intimide une autre.
- Réconforter la personne qui est victime d'intimidation, lui montrer qu'il a le soutien, qu'il est de son côté, qu'il n'est pas d'accord avec ce qui lui arrive.
- Offrir une présence alliée : offrir son aide à la victime, afficher son soutien, l'inviter à faire des activités à l'école ou à l'extérieur.

S'il a peur d'agir directement, il peut quand même AGIR :

- Il peut avertir un adulte en qui il a confiance (ex. : parent, professeur, psychologue, entraîneur, surveillant, concierge).
- Il peut en tout temps s'adresser à la direction de l'école pour signaler l'intimidation.

Signaler la violence et l'intimidation, ce n'est pas « stooler »

Un « stool », c'est quelqu'un qui rapporte ce que quelqu'un a fait pour lui faire du tort. Signaler ou dénoncer la violence ou l'intimidation, c'est contribuer à mettre fin à cette situation, c'est dire « non » à une situation inacceptable, c'est pour venir en aide à la personne qui en est la victime ou à soi-même.

Surveillez notre prochaine capsule sur :
Cyberintimidation : votre enfant est victime?